

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ÉTHIQUE (CE) 2007

Le Conseil d'éthique s'appuie dans ses activités sur la Charte de la statistique publique de la Suisse et sur son règlement. Il prend ses décisions indépendamment de toute influence politique et en pleine connaissance de cause.

En 2007, il s'est réuni à l'occasion de trois séances ordinaires consacrées au programme de travail 2007 et d'une séance extraordinaire pour négocier avec les organisations responsables. Le conseil a consacré l'essentiel de ses activités aux questions suivantes :

- lignes directrices pour l'avenir du Conseil d'éthique,
- utilisation abusive des statistiques publiques,
- check-liste pour le traitement des cas et
- négociations avec les organisations responsables.

Ces thématiques sont présentées plus en détail ci-après.

Composition du Conseil d'éthique 2007

Président	Peter Tschopp, professeur honoraire à l'Université de Genève et ancien Conseiller national
Experts	Regula Stämpfli, Science et politique
	Christoph Menzel, Banque nationale suisse
Secrétaire	Mohammad - Reza Mohagheghi, Office fédéral de la statistique
Cantons	Felix Bosshard, Office cantonal du canton de Zurich
	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
Confédération	Valérie Dubosson, Office fédéral de la statistique
	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique

Lignes directrices pour l'avenir du Conseil d'éthique

Les travaux suivants ont été réalisés ou planifiés en collaboration avec les organisations responsables pour préparer l'avenir du Conseil d'éthique :

Le 15 mars 2007, le comité FEDESTAT a élu Christoph Menzel pour le représenter au sein du Conseil d'éthique¹. Le 10 avril 2007, le Conseil d'éthique avait soumis aux organisations responsables le profil des représentants et représentantes de l'OFS et de CORSTAT au Conseil d'éthique. Le 19 septembre 2007, le Conseil d'éthique présentait aux présidents de la SSS-O la

¹ L'expert représentant jusqu'ici la Banque nationale suisse au Conseil d'éthique

liste des candidats et candidates de l'OFS et de CORSTAT au Conseil d'éthique. La SSS-O proposera lors de sa réunion générale du 14 novembre 2007 ses candidates et candidats à l'élection².

Utilisation abusive des statistiques publiques

La Charte de la statistique publique de la Suisse vise une utilisation transparente, fondée et loyale des données publiques. Le Conseil d'éthique de la statistique publique de la Suisse a malheureusement dû constater ces dernières années que les données statistiques peuvent faire l'objet d'une utilisation abusive afin de servir des intérêts personnels et donner lieu à des interprétations erronées après avoir été faussées ou exploitées de manière non transparente. La commission est arrivée à la conclusion suivante, après avoir évalué lors de sa dernière séance 2006 les cas présentés au Conseil d'éthique :

pour éviter de tels cas à l'avenir et à des fins d'information et de clarification, le Conseil d'éthique estime nécessaire de dresser en 2007 la liste des utilisations abusives de statistiques publiques constatées et de la publier en français et en allemand sur son site Internet (lien). Le Conseil d'éthique complétera cette liste en permanence.

Il ne dispose pas d'autres possibilités de sanctionner ces abus.

Check-liste pour le traitement des cas

Le Conseil d'éthique a évalué lors de sa séance du 26 juin 2006 les expériences qu'il a faites pendant les années 2004 - 2006 lors du traitement des cas. Il a décidé dans ce contexte d'établir une check-liste comme base méthodologique pour son travail et de la publier en français et en allemand sur son site Internet (lien).

Négociations avec les organisations responsables

Sur la base des expériences des années 2004-2006, le Conseil d'éthique a dû renégocier plusieurs points avec ses organisations responsables. Il a tenu dans ce but le 31 janvier 2007 une séance extraordinaire avec les membres de l'OFS et de CORSTAT. Ont participé à cette séance le président du Conseil d'éthique de la statistique publique (Peter Tschopp), le directeur suppléant de l'Office fédéral de la statistique (Felix Herzig), le président de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (Andreas Knecht) et le directeur de l'office statistique du canton de Genève (Dominique Frei).

Les participants ont convenu des mesures suivantes :

- prise en compte dans la charte du Code de bonnes pratiques (CoP) de l'UE pour les offices statistiques ;
- modification de la composition et du nombre de membres du Conseil d'éthique ;
- nouvelle réglementation des finances ;
- conduite du secrétariat en alternance par l'OFS et CORSTAT *selon un rythme bisannuel*, afin d'en garantir l'indépendance ;
- mise à disposition de l'infrastructure technique, notamment de l'exploitation du site Internet et des traductions par l'OFS ;

² Cf. les propositions du Conseil d'éthique ci-après

- élaboration du **profil** des membres du Conseil d'éthique représentant l'OFS et CORSTAT.

Le comité REGIOSTAT a chargé Dominique Frei, lors de sa séance du 13 mars 2007, d'élaborer des propositions pour les modifications ci-dessus. Le comité REGIOSTAT a approuvé la proposition de modification le 31 mai 2005, après avoir entendu la direction de l'OFS, le président du Conseil d'éthique, le président de CORSTAT et le président de la SSS-O. Le 13 juillet 2007, les services linguistiques de l'OFS ont reçu pour mandat la traduction des modifications des deux documents en allemand, en italien et en anglais.

Les modifications convenues définitivement par l'OFS et CORSTAT concernent les points suivants :

Charte

- Le préambule de la charte a été complété par les clauses du Code de bonnes pratiques européen.
- Les modifications relatives au rattachement du Conseil d'éthique ont été apportées à la charte. Le Conseil d'éthique est désormais *directement rattaché* à la section Statistique publique de la Société suisse de statistique (SSS-O).

Règlement

- Composition du conseil et élection de ses membres (art. 5): le nombre de membres a été augmenté de quatre à *six*. Le conseil doit compter désormais au moins *trois* membres de la Société suisse de statistique (SSS). *En principe deux personnes représentent la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) et trois personnes représentent la statistique fédérale, dont deux l'Office fédéral de la statistique (OFS).*
- Conseils (art.6): les activités de conseils nécessitent au moins la participation de *quatre* membres.
- Secrétariat (art. 8) : le siège du Conseil d'éthique se trouve à son secrétariat. *Le secrétariat est conduit par un office régional de statistique membre de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique en alternance avec l'Office fédéral de la statistique selon un rythme bisannuel. Cette manière de procéder garantit l'indépendance du secrétariat. L'OFS donne au secrétariat un soutien logistique permanent.*

Finances

- Finances (art. 9) : les coûts engendrés par le Conseil d'éthique sont pris en charge à parts égales par l'Office fédéral de la statistique et la Conférence suisse des offices régionaux de statistique. Après avoir entendu la présidente ou le président du Conseil d'éthique, l'Office fédéral de la statistique et la Conférence suisse des offices régionaux de statistique définissent ensemble le budget annuel. Ils édictent par ailleurs les dispositions relatives à l'indemnisation et au remboursement des frais. *Le budget annuel couvre les dépenses courantes du Conseil d'éthique. Les dépenses extraordinaires sont également financées de manière paritaire sous réserve d'un autre accord. L'Office fédéral de la statistique et de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique doivent au préalable avoir donné leur accord dans un délai de 60 jours au maximum.*

Propositions

Le Conseil d'éthique propose que

- l'assemblée plénière de REGIOSTAT approuve les modifications de la charte,
- l'assemblée plénière de la SSS-O approuve les modifications du règlement,
- la direction de la SSS-O pour la législature 2008-2011 propose des candidats et des candidates à élire pour le Conseil d'éthique.

Budget annuel 2008 du Conseil d'éthique

Le président du Conseil d'éthique propose à l'OFS et à CORSTAT le budget annuel 2008 suivant avec un plafond des coûts à CHF 20'000.--. Les négociations relatives au budget devraient être terminées d'ici à la fin 2007.

Dépenses	Nature comptable	Montant
Président honoraire	Dépenses courantes	Fr. 4000.-
Secrétariat (coût pour le matériel et les loyers)	Dépenses courantes	Fr. 4000.-
Coûts des honoraires des experts	Dépenses courantes	Fr. 4000.-
Coûts des activités liés au projet	Dépenses liées au projet	Fr. 8000.-

M. Reza Mohagheghi

1.11.2007